Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20261022-2026_10_75-DE

N° 2026-10-75

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Messieurs BURLOT, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, RAOULT, LE SEYEC, Messieurs BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Isabelle GANNE ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Hubert LE LAY ayant donné pouvoir à Sophie AMBROIS et Cédric TALBI.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 16 octobre 2026.

Objet : Réhabilitation des vestiaires de football : aménagement d'un accès et insertion presse

- Accompagnent de l'ADAC pour l'aménagement d'un accès aux vestiaires et de ses abords

ADAC, aménagement d'un accès aux vestiaires de football et de ses abords, 500 € HT, soit 600 € TTC (opération 10041, compte 203).

- Insertion presse

Viamédia, annonce légale presse, 372,71 € HT, soit 447,25 € TTC (opération 10041, compte 203).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le devis de l'ADAC pour 500 € HT, soit 600 € TTC,
- APPROUVE la proposition de Viamédia pour 372,71 € HT, soit 447,25 € TTC,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la réalisation des études et des travaux.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 22 octobre 2026
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 17 novembre 2026
Certifié par M. le Maire

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor